

Bulletin communal

N° 30

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU-MORRUGARES, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

Excusé : Michel FRUMILLON (Procuration Sabine BAROU-MORRUGARES)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2004

Décisions

- ✓ Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2003 de la commune et du service de l'eau
- ✓ Affectation des résultats 2003 du service de l'eau et de la commune
- ✓ Taux d'imposition 2004
- ✓ Budgets primitifs 2004 de la commune et du service de l'eau avec le détail des travaux
- ✓ Définition des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
- ✓ Aide technique fournie par l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement (ATESAT)

Informations

- Bennes à encombrants
- Concert de musique
- Nomination du Père Romanaz
- Etat Civil
- Personnel communal
- Œufs de Pâques
- Centre de loisirs
- Elections européennes
- Aménagement de l'espace agricole

DECISIONS

✓ Comptes 2003 de la commune

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la commune s'élèvent à :

Section de fonctionnement

Dépenses : 690.060,37 €

Recettes : 1.151.129,03 €

Soit un excédent de : 461.068,66 €

Section d'investissement

Dépenses : 524.642,04 €

Recettes : 398.714,27 €

Soit un déficit de : 125.927,77 €

Vote : approbation du compte de gestion : **unanimité**

Vote : approbation du compte administratif : **unanimité** (M. le Maire s'est retiré pour le vote)

✓ Comptes 2003 de l'eau

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif s'élèvent à :

Section de fonctionnement

Dépenses : 69.509,18 €

Recettes : 238.365,05 €

Soit un excédent de : 168.855,87 €

Section d'investissement

Dépenses : 398.484,85 €

Recettes : 230.013,00 €

Soit un déficit de : 168.471,85 €

Vote : approbation du compte de gestion : **unanimité**

Vote : approbation du compte administratif : **unanimité** (M. le Maire s'est retiré pour le vote)

✓ Affectation des résultats 2003

Commune : l'excédent de fonctionnement de 461.068,66 € est reporté pour 335.068,66 € en section de fonctionnement et affecté pour 126.000 € en section d'investissement.

Vote : **unanimité**

Service de l'eau : l'excédent de fonctionnement de 168.855,87 € est reporté pour 384,02 € en section de

fonctionnement et affecté pour 168.471,85 € en section d'investissement.

Vote : **unanimité**

✓ Vote des taux d'imposition 2004 - voir détail page suivante

✓ Budget primitif 2004 - Commune

La concertation, après réunions, de la commission des travaux et de la commission des finances a conduit à retenir l'inscription au budget primitif 2004 de la liste des investissements suivants :

- **Médiathèque**

Réhabilitation de l'existant et aménagement intérieur (mobilier et informatique)

- **Cimetière**

-Construction de 4 caveaux de 3 places et de 3 caveaux de 6 places
-Réalisation d'un colombarium de 12 cases et d'un jardin du souvenir

- **Entrée du village**

Aménagement des îlots (plantations, engazonnement)

- **Réseaux câblés**

Mise en place des câbles dans les fourreaux existants et raccordement au réseau de St-Jean-de-Maurienne.

- **Remembrement-aménagement**

Travaux connexes

- **Quartier de la Rua**

Mise en souterrain des réseaux secs - rénovation des réseaux d'eau potable et « industrielle » - mise en place du séparatif des eaux pluviales.

- **Monument aux morts**

Rénovation du monument comprenant la pose de plaques en aluminium anodisées et gravées.

Informations

Bennes à encombrants

Des bennes à encombrants seront mises à la disposition des habitants d'Hermillon du mardi 20 avril au lundi 26 avril à la salle polyvalente. Il n'y aura pas de ramassage « d'encombrants » pendant les mois de juin, juillet et août.

Concert

Ecoles de musique de Jarrier et Bozel le dimanche 2 mai 2004 à la salle polyvalente d'Hermillon à 17 H 00

Nomination

Le Père Romanaz est nommé curé de la cathédrale de St Jean de Maurienne et des paroisses d'Hermillon, Jarrier, Pontamafrey-Montpascal, Villargondran à compter du 28/03/04

Etat-civil

Naissances

16/03/2004
Elicia Lauryne POLAUD
20/03/2004
Lucie LAYMOND

• Quartier de l'Echaillon

Démolition des bâtiments délaissés jouxtant la chapelle et remise en état des terrains.

• Numérisation de l'état civil

Informatisation des registres pour leur sécurisation et leur conservation dans le temps

• Tracteur agricole

Acquisition d'un tracteur pour effectuer les travaux de débroussaillage par la commune

Le budget 2004 de la commune s'élève à :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1.220.238 €
Recettes : 1.220.238 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1.112.224 €
Recettes : 1.112.224 €

Vote : 13 pour- 2 abstentions -

Budget primitif 2004 – Service de l'eau

Le budget primitif du service de l'eau s'élève à :

Section de fonctionnement

Dépenses : 66.403 €
Recettes : 66.403 €

Section d'investissement

Dépenses : 270.701 €
Recettes : 270.701 €

Vote : 13 pour-2 abstentions -

Vote des taux d'imposition 2004

Le mécanisme de la TPU entre en œuvre dès cette année 2004.

Il vise principalement à :

- faire percevoir la totalité de la taxe professionnelle par la communauté de communes
- laisser chaque commune décider et percevoir les taxes ménages (habitation, foncier bâti, foncier non bâti)
- garantir à chaque commune une recette équivalente au produit de taxe professionnelle qu'elle a perçue en 2003 déduction faite du produit des trois autres taxes directes auparavant perçues par la communauté de communes.

Cette allocation de compensation, sera annuellement versée à HERMILLON par la CCCM, elle s'élève à 452 467 E.

Vote : A l'unanimité

Pour information : les taux des taxes ménages de 2004 restent identiques à ceux de l'année 2003. Seule leur ventilation change, la commune devient l'unique bénéficiaire du produit de ces taxes. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	taux 2003 (en %)			taux 2004 (en %)		
	commune	cccm	total	commune	cccm	total
taxe habitation	4.77	1.81	6.58	6.58	0	6.58
foncier bâti	7.69	1.99	9.68	9.68	0	9.68
foncier non bâti	39.35	12.93	52.28	52.28	0	52.28

• Définition des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, renforcé par l'adoption du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, il est nécessaire de définir les nouvelles zones d'activités économiques d'intérêt communautaire sur lesquelles la communauté interviendra pour leur aménagement. Le conseil, à l'unanimité, décide d'accepter que les zones suivantes soient définies d'intérêt communautaire :

- Zone du Pré de la Garde sur la commune de St Jean de Maurienne
- Zone du Pré de Pâques sur la commune de St Julien Montdenis
- Zone de Longefan sur la commune d'Hermillon
- Zone des Contamines sur la commune d'Hermillon

Les investissements à réaliser sur ces quatre zones seront donc effectués par la communauté de commune Cœur de Maurienne

Vote : unanimité

Personnel communal

Monsieur Frédéric JULLIEN, agent d'entretien a souhaité quitter définitivement la commune à la fin du mois de mars 2004

Œufs de Pâques

Rendez-vous
dimanche 11 avril à
10 h 30 à
la salle polyvalente
pour la chasse aux
œufs de Pâques

Centre de loisirs

Le centre de loisirs
ouvre ses portes du
lundi 5 avril au
vendredi 9 avril 2004
et du mardi 13 avril
au vendredi 16 avril
2004

Informations au cen-
tre de loisirs des
Chaudannes au
04 79 64 11 93

Elections européennes

Elles auront lieu le
13 juin 2004

• Aide technique fournie par l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement (ATESAT)

Le conseil décide de demander la mission d'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire auprès des services de l'Etat.

Vote : pour 14 - 1 non participation au vote -

Aménagement de l'espace agricole

Yves DURBET rappelle que nous avons demandé à la Communauté de commune cœur de Maurienne d'inscrire le territoire communal d'Hermillon dans son étude de gestion de l'espace agricole. Nous avons précisé trois objectifs spécifiques à Mme Anne Marie LAGOUTTE (personne chargée de cette étude à la chambre d'agriculture de la Savoie) :

- pérenniser le fonctionnement de l'AFP (Association Foncière Pastorale)
- assurer la continuité de l'activité des agriculteurs intervenant actuellement sur notre commune
- étudier avec Stéphane LAYMOND, jeune agriculteur issu de la commune , la possibilité de réaliser une ferme intercommunale lui permettant de s'installer et de développer localement son activité.

L'année 2003 a été mise à profit pour :

- choisir la localisation de cette ferme (lieu-dit « Au Replat »)
- définir les accès
- aborder les caractéristiques techniques et économiques du projet
- lancer l'étude diagnostic

Début 2004, Stéphane LAYMOND nous a indiqué qu'il venait d'avoir une opportunité d'installation qui lui permettra de continuer son estive en Maurienne et qu'il n'est plus intéressé pour prendre en bail la ferme intercommunale à réaliser sur Hermillon.

Cette nouvelle situation nous conduit à reformuler les objectifs de notre cahier des charges à la Chambre d'Agriculture. Faut-il :

- demander l'étude d'une ferme pour installer un agriculteur à l'année sur Hermillon, avec les risques et les nuisances que cela comporte ?
- rechercher une solution alternative conduisant à maintenir l'intervention de tous les agriculteurs assurant actuellement l'entretien de l'espace agricole de la commune et en particulier la possibilité d'estive de Stéphane LAYMOND ?

Après discussion sur les avantages et les inconvénients de chaque solution, un large consensus se dégage pour étudier la pérennisation des solutions mixtes fauches/pâturage qui garantissent la gestion de l'espace agricole sans générer les nuisances dues aux fumiers ou lisiers.